



LES ACHARDS

Bilan des acquisitions et cessions immobilières approuvées

Conseil Municipal du 27 mars 2023

Au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2022 sur le territoire de la commune des Achards au Lotissement Les Jonquilles.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières, disposant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

→ Les cessions réalisées par la commune au Lotissement Les Jonquilles pendant l'année 2022 sont les suivantes :

Lot	Type	surface	Prix parcelle HT	Prix parcelle TTC	Année Vente
6	LIBRE	517m ²	42 394,00 €	50 872,80 €	2022
7	LIBRE	429m ²	35 178,00 €	42 213,60 €	2022
12	LIBRE	444m ²	36 408,00 €	43 689,60 €	2022
30	LIBRE	294m ²	26 754,00 €	32 104,80 €	2022
45	LIBRE	363m ²	33 033,00 €	39 639,60 €	2022
48	ilot 2	789m ²	75 000,00 €	90 000,00 €	2022
TOTAL		2836m ²	248 767,00 €	298 520,40 €	